

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Avis du 21 novembre 2016 relatif à l'extension de l'accord interprofessionnel triennal conclu dans le cadre du bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) relatif à la connaissance et à l'organisation du marchés des vins de Bourgogne pour les campagnes 2016-2017 à 2018-2019

NOR : *AGRT1628969V*

En application de la procédure d'acceptation tacite prévue à l'article L. 632-4 du code rural et de la pêche maritime, est réputée acceptée, jusqu'au 31 juillet 2019, la demande d'extension des dispositions de l'accord interprofessionnel triennal conclu le 5 juillet 2016 dans le cadre du BIVB et portant sur la connaissance et l'organisation du marchés des vins de Bourgogne pour les campagnes 2016-2017 à 2018-2019.

Le lien http://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-19facdee-07ad-4ff8-baac-7323e78f9e36 permettra de consulter l'accord étendu par le présent avis dès qu'il aura été publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il peut également être consulté :

- au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, bureau du vin et des autres boissons, 3, rue Barbet-de-Jouy, 75349 Paris SP 07 ;
- au siège du bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne, 12 boulevard Bretonnière, 21204 Beaune.